

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUILLET 2022 à 20h30
PROCES VERBAL

A. APPEL

L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 5 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 16 juin 2022

PRESENTS : IDRAC Francis, DUPOUX Jean-Luc, COLLIN Delphine, NINARD Yannick, SAINTE-LIVRADE Régine, VERDIE Jean-Marc, VIDAL Marylin, BIGNEBAT Jacques, BOLLA Frédéric, SABATHIER Pierre, CZAPLICKI Thierry, TOUZET Denise, AUTIPOUT Blandine, BIZARD Éric, BONNET Dominique, COHEN Géraldine, COSTE Didier, FURLAN Vanessa, MARIETTE Estelle

PROCURATIONS : ROQUIGNY Martine à VIDAL Marylin, TANCOGNE Bernard à VERDIE Jean-Marc, NICOLAS Claire à NINARD Yannick, VAZQUEZ Fabien à DUPOUX Jean-Luc, THULLIEZ Angèle à SAINTE-LIVRADE Régine, LANDO Marylène à TOUZET Denise, LARRUE-BOIZIOT Géraldine à BOLLA Frédéric, DUBOSC Patrick à IDRAC Francis, PETRUS Denis à BIZARD Éric

ABSENTS : HECKMANN-RADEGONDE Brigitte

SECRETAIRE : COHEN Géraldine

M. le Maire : Quelques mots avant de commencer le conseil municipal. Je voudrais remercier l'ensemble des élus et l'ensemble des volontaires et l'ensemble des agents qui ont permis que les élections législatives à L'Isle Jourdain se déroulent dans de bonnes conditions. On a eu évidemment une année chargée avec 4 week-ends d'élections mais je crois qu'on peut se féliciter, il n'y a eu aucun incident sur les différents bureaux de vote. Merci à Mme THULLIEZ, absente ce soir, qui pilote tout cela avec les élus et les volontaires, et à Christine UFFERTE pour son expertise précieuse et l'accompagnement des services. Merci aussi à M. CERPEDES qui nous a trouvé une nouvelle méthode de dépouillement qui nous fait gagner beaucoup de temps.

Un mot aussi sur la route d'Occitanie. Je voudrais excuser Bernard TANCOGNE qui lui aussi est touché par le Covid, mais peut-être il nous regarde de l'autre côté de la caméra. Donc, la route d'Occitanie est arrivée sur le territoire de la Gascogne Toulousaine le 16 juin dernier avec un passage à travers différentes communes du territoire et un double passage à L'Isle Jourdain. Cette journée a été une très belle réussite, une très belle vitrine tant pour le vélo que pour notre territoire. Une large audience grâce à France 3 et Eurosport, une étape retransmise dans des dizaines de pays et une douzaine de langues, mais pas en Occitan malheureusement Régine. Une étape qui a vu la victoire d'un coureur picard. Et surtout une journée très réussie grâce à l'implication des équipes pédagogiques des différentes écoles de L'Isle Jourdain. Des remerciements particuliers à Mesdames les directrices et l'ensemble des instituteurs et accompagnants qui ont permis à des centaines d'enfants de la Ville de s'émerveiller devant des sportifs professionnels, et de profiter pleinement de cette journée sportive. Leur joie le jour même était absolument communicative. Et c'est je crois la plus belle des réussites.

Je veux aussi relayer les félicitations de Denis Briscadieu et redire le soutien de la ville et de la communauté de communes au développement économique du vélo. L'Isle Jourdain est et restera une terre de vélo.

Enfin un dernier mot sur Escota e Minja qui s'est tenue ce week-end. Quel plaisir, après 2 dernières éditions annulées pour COVID, de se retrouver. Le nouveau format sur 1 journée a je crois convaincu, et on peut dire que ce retour tant attendu fut un beau succès. Plus de 1 000 personnes, une grande implication du tissu associatif, les belles prestations des sections

*bilingues, des musiciens inspirés, le tout sous un temps radieux. Tous les ingrédients étaient réunis. Bravo aux organisateurs, coup de chapeau à Régine, bien sûr, et mes remerciements une fois encore aux services de la Mairie sans lesquels nous ne pourrions pas réaliser de telles manifestations.
Je vous propose que l'on passe maintenant à l'ordre du jour.*

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES

M. IDRAC : Mme BONNET vous étiez secrétaire de séance, et vous avez validé ce compte rendu par mail le 29 mai 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte des décisions prises :

N°	DATE	OBJET	MONTANT HT	BENEFICIAIRE
30	13/05/2022	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION - Reconstitution 2 ^e période - Montant maximum annuel 25 000 €HT	25 000,00	CHAUSSON MATERIAUX
31	19/05/2022	SCHEMAS DIRECTEURS DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE GESTION DES EAUX USEES - Sous traitance CAMPAGNE DE MESURES SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE	8 566,00	CENEAU
32	23/05/2022	ENTRETIEN RESEAUX ET INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL - Consultation 2022 06 ST - Montant maximum annuel 21 000 €HT	21 000,00	SARP SUD OUEST
33	24/05/2022	FOURNITURES DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - 3ème période - Montant maximum annuel 15 000 €HT	15 000,00	SARL VET BIGORRE
34	25/05/2022	FOURNITURES DE REACTIFS POUR LA STATION D'EPURATION, POLYMERES, CHLORURE FERRIQUE, SOUDE, EAU DE JAVEL - 3ème reconstitution - Montant maximum annuel 20 000 €ht	20 000,00	GACHES CHIMIE
35	30/05/2022	ETUDES COMPLEMENTAIRES POUR LA REHABILITATION DE LA DECHARGE DU HOLL	21 000,00	BURGEAP SUD OUEST
36	02/06/2022	RESILIATION MARCHE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE Lot 2 Fourniture de papeterie		LACOSTE
37	02/06/2022	FOURNITURES DE PRODUITS METALLURGIQUES - 3ème période - Montant annuel maximum 26 000 €HT	26 000,00	BERNARD PAGES
38	02/06/2022	FOURNITURES DE REACTIFS POUR LA STATION D'EAU POTABLE CHLORE GAZEUX - 3ème période - Montant maximum annuel 10 000 €HT	10 000,00	GAZECHIM

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

D. TRAVAUX ET SECURITÉ

3. PLAN DE CIRCULATION

VU la décision N°2020/09/040 du 7 septembre 2020, par laquelle il a été décidé de conclure un marché public avec l'entreprise EGIS VILLES ET TRANSPORTS pour l'élaboration d'un plan de circulation et de stationnement pour un montant de 37 000 €HT avec une sous-traitance d'un montant de 3 950 € au profit de l'entreprise ALYCE pour la prestation de recueil de données mobilité : prestation de comptages, enquêtes de circulation

VU la décision N°2021/04/028 du 30 avril 2021 par laquelle il a été décidé de signer un acte de sous-traitance modificatif avec l'entreprise ALYCE,

VU la décision N°2021/04/060 du 14 septembre 2021 par laquelle il a été décidé de signer un avenant N°1 avec l'entreprise EGIS VILLES ET TRANSPORTS pour l'élaboration d'une enquête complémentaire auprès des citoyens et des acteurs locaux

VU la délibération N°2022/03/002 du 15 mars 2022 donnant un avis favorable sur le choix du scénario 2

Monsieur le Maire rappelle que l'étude du plan de circulation doit permettre à la Commune de définir les mesures à mettre en œuvre en matière de circulation routière, de stationnement et d'accessibilité piétonne et cyclable à l'échelle du centre-bourg. Il s'agit d'accompagner la ville dans la formulation d'orientations stratégiques et des préconisations d'aménagement afin de répondre aux attentes des habitants en matière de mobilité, de sécurité des déplacements et d'amélioration du cadre de vie. Le périmètre opérationnel s'étend du centre bourg aux boulevards circulaires avec des carrefours identifiés et des pénétrantes associées.

Cette étude comporte 3 phases :

Phase 1 : un diagnostic de la circulation et du stationnement du centre bourg (comptages routiers, études des différentes démarches engagées sur la commune, croisement des données du territoire...)

Phase 2 : Premières propositions et concertations. Cette phase a pour but de définir trois scénarios fonctionnels mais de principe (L'échelle est au niveau des grands axes, places et carrefours majeurs) et de concerter les acteurs locaux, la population et les élus.

Le Bureau d'Etudes décline le scénario choisi en plan de circulation et stationnement.

Phase 3 : Rédaction des huit « fiches actions » incluant des carrefours, places et boulevards urbains qui permettront de bien définir les principes d'aménagements des secteurs à enjeux. Une programmation de travaux et un chiffrage estimatif sont établis.

La concertation s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Questionnaire individuel aux habitants valant enquête sur la circulation dans L'Isle Jourdain du 21 mai au 19 juin 2021 accompagnée d'une communication spécifique (Site internet, Nouvelles Lisloises, article Dépêche, compte Facebook, panneaux d'affichage).
- Présentation en conseil municipal le 16 septembre 2021
- Tenue de trois ateliers de co-construction avec les acteurs locaux (deux le 20 septembre et un le 22 septembre 2021)
- Présentation des 3 scénarios dans Les Nouvelles Lisloises courant 2^{ème} semestre 2021
- Tenue d'une permanence tous les samedis matins du 9 octobre au 27 novembre 2021 (Retour population sur les scénarios)
- Commission travaux « Plan de circulation » les 2 avril 2021 et 10 décembre 2021

Le Conseil Municipal du 15 mars 2022 a défini le scénario 2 comme scénario de référence. Ce choix a été guidé par les nombreux échanges issus de la phase de concertation, où ce scénario a été plébiscité. Cette décision donnant l'axe stratégique, il s'agissait de le décliner en schéma directeur. C'est ce schéma présenté en annexe qui est soumis à la discussion du jour.

M. NINARD : *On va donc évoquer aujourd'hui la 3^{ème} phase du plan de circulation. Mais avant de céder la parole aux techniciens je voudrais faire un petit retour en arrière sur les différentes étapes qui nous ont amené aujourd'hui à ce conseil municipal et à cette présentation de 3^{ème} phase. En sachant que l'élaboration du plan de circulation au 7 décembre 2020 était donnée au bureau d'études EGIS, dont je salue ici la présence de M. MERCIER qui nous a accompagnés pendant cette longue période d'études et d'analyses et qui aujourd'hui en collaboration avec Alain FAURE vont se charger de nous faire la présentation technique de cette 3^{ème} partie. Les objectifs étaient de permettre à la Commune de définir les mesures de mises en œuvre du plan de circulation, du stationnement, de nous accompagner sur l'accessibilité piétonne et cyclable. C'étaient les objectifs que nous nous étions fixés. Aujourd'hui la population attend énormément et nous avons essayé de mettre en lumière dans le cadre de ce projet. Ce document constitue une synthèse bien évidemment, des propositions dans*

sa globalité. Aujourd'hui il n'y a rien d'arrêté, si ce n'est les propositions qui vous seront faites par les techniciens. Cette étude a été réalisée en 3 phases. Une phase diagnostic d'une part qui nous a permis de faire toutes les analyses et toutes les enquêtes nécessaires à la mise en lumière des problèmes de circulation et de stationnement qu'on peut rencontrer sur la Commune. Une phase 2 qui nous a amené à faire des propositions avec la définition de 3 scénarios suite au diagnostic et à la mise en avant du scénario N°2 qui avait été plébiscité et choisi en conseil municipal. Et ensuite la phase 3, le programme d'actions réellement. C'est celui qui va vous être présenté aujourd'hui par les techniciens. Cette phase 3 dont vous avez tous pris connaissance car le document initial vous a été transmis à l'issue de la présentation en commission travaux et par la même par les documents annexes du conseil municipal. Aujourd'hui, on vous donne une version un peu plus allégée parce que nous nous sommes rendu compte que dans le document initial, il y avait certaines redondances au niveau des diapos et que ce n'était peut-être pas intéressant de s'y attarder dessus. Toutefois, vous verrez qu'il a quand même plus que l'essentiel. Avant de céder la parole aux techniciens, je vous propose de les laisser développer les sujets thèmes par thèmes et à l'issue de chaque thème, il y aura un temps d'échanges, afin de ne pas les interrompre.

M. MERCIÉ cabinet EGIS : Bonsoir à tous. Effectivement, c'est un moment important puisque ça va nous permettre de clôturer notre étude de ce plan de circulation et de stationnement. Pour rappeler les grands enjeux identifiés à la fin du diagnostic, s'il fallait faire la synthèse, il y a vraiment 3 points importants qu'il faut retenir. C'était d'abord de faire émerger un réseau cyclable, piétons, vélos, qui soit vraiment attractif. Aujourd'hui, on en a parlé d'ailleurs en introduction, de L'Isle Jourdain, comme étant une ville en faveur du vélo, et je pense que là avec la réflexion qu'on a eu, on passe aux actes clairement en mettant en avant justement ce mode avec tous les impacts et les avantages aussi, de positionner ce mode dans la ville. Il y avait un deuxième point qui nous paraissait important, c'est que pour retrouver de l'espace, pour améliorer la qualité de vie dans le centre-ville, végétaliser, qui sont des enjeux forts, il fallait aussi gérer ce flux de transit qui passe à l'intérieur du centre-ville et pour cela c'était d'identifier des marges de manœuvres d'un point de vue circulatoire pour pouvoir redistribuer ce flux qui passe aujourd'hui en cœur de ville. On avait dit qu'on était de l'ordre de 5 à 6000 véhicules par jour à peu près qui passent sur l'avenue du Commandant Parisot. L'objectif était de le remettre vers l'extérieur, notamment sur les boulevards. Sauf qu'aujourd'hui, on a aussi une problématique aussi sur ces boulevards, on l'avait dit. C'était qu'on avait des flux extrêmement concentrés. Sur la partie sud on avait 10 000 véhicules jour. Et à contrario, sur la partie Nord, on avait des boulevards qui n'étaient pas du tout utilisés. On arrivait à 2000 véhicules par jour. On avait vraiment un écart de trafic, de flux très important. Alors que l'offre de stationnement est plutôt positionnée au nord. On a moins de stationnement au sud et plus de flux et au nord on a moins de flux et plus de stationnement. Il y avait une dissymétrie qu'il fallait régler. Tous ces enjeux ont été traduits sous forme de scénarios. On a travaillé à l'échelle de la ville, mais de façon très concrète, c'est surtout sur le centre-ville qu'on a agi. C'est le scénario 2 qui avait nos faveurs. On avait un premier scénario qui maintenait le double sens complet et donc qui mettait les modes actifs plutôt à l'intérieur de la ville et donc en partagé, pour laisser plutôt les boulevards à la circulation générale. On avait un scénario 2 qui faisait un compromis. Sur les axes qui nous semblaient importants, notamment l'accès ouest, l'avenue commandant Parisot, on positionnait un aménagement cyclable de qualité, mais également sur le boulevard Carnot qui fait la jonction entre l'axe de la gare et l'axe qui va vers le collège et la zone d'activités du Pont Peyrin. Et ensuite on a un axe plus secondaire, qu'on maintient à l'intérieur du centre-ville, en sachant que sur l'axe Lafayette, on est plutôt sur un axe moins circulé donc plus compatible à une mixité des usages. C'est effectivement sur ce scénario 2 qu'on s'était arrêté.

Au travers de ce 2^e scénario, à l'échelle de l'agglomération, il était important que ce plan de circulation du centre-ville s'inscrive également dans un grand plan de circulation de la ville qui vise à sortir une partie des flux dès que c'est possible des boulevards. Et pour cela il faut qu'on puisse mettre en lumière un certain nombre de voies qui s'appuient en grande partie sur la RN124. C'est sur ces voies là qu'on essaye de canaliser une partie des flux qui sont vraiment en transit. C'est aussi sur ces voies là qu'on essaye de retirer le plus possible des trafics des poids lourds. D'où, quand on travaille à l'échelle du centre-ville, c'est que ces voies en périphérie de L'Isle Jourdain sont importantes car elles participent aussi au fonctionnement du futur plan de circulation. Evidemment ce contournement, il y manque des maillons. Il va falloir encore avancer, notamment sur la partie nord. Il y a également l'accompagnement de projets sur la partie est de la ville qui permettraient aussi de créer une jonction permettant d'éviter le carrefour des 4 chemins quand on passe de l'avenue de Verdun à l'avenue de Toulouse. Mais, une grande partie de ce contournement est largement déjà constituée et il faut bien évidemment s'y appuyer le plus possible dessus. Le plan de circulation tel qu'il est proposé, présente une modification importante. C'est évidemment cette mise à sens unique du boulevard Carnot entre la rue Sainte Clotilde et le carrefour des 4 chemins. Et ensuite, on a mis en place un certain nombre de mesures à l'intérieur du centre-ville qui permettent de gérer les flux et de limiter le transit et notamment le fait de mettre à sens unique l'avenue du commandant Parisot. Ça nous permet d'avoir l'impossibilité de traverser la ville de part en part en plein de cœur de ville quand on est uniquement de passage et l'espace qu'on va dégager va permettre de faire des aménagements cyclables. Ça permet de soulager ce cœur de ville du trafic de transit et de le reporter sur les boulevards. Evidemment pour pouvoir faire cette opération, il faut qu'on ait un plan de circulation qui optimise mieux le contournement du centre-ville, mais à la fois par le nord et à la fois par le sud. L'objectif c'est d'avoir des niveaux de circulation acceptables sur la partie nord et de pouvoir soulager la partie sud. Le diagnostic avait mis en lumière le fait qu'on avait beaucoup de trafic qui se concentrait sur la partie sud. Il s'agit d'avoir un rééquilibrage et de mettre « le paquet » en termes d'espaces publics sur l'avenue du commandant Parisot car c'est un axe commerçant qu'il faut pouvoir dynamiser et être plus agréable à traverser. Et sur le boulevard Carnot, avec son filaire de commerces, il faut pouvoir valoriser et insérer également des aménagements cyclables de qualité. En parallèle à tous ces

aménagements, on a déployé un phasage. On ne va pas mettre en œuvre tout ça d'un coup. Il faut des aménagements et notamment pour pouvoir faire la rebascule des flux sur le boulevard de la Marne. On a un point dur qui est le carrefour des 4 chemins qui aujourd'hui limite considérablement l'accès à ce boulevard de la Marne. L'étape 1 dans ce plan de circulation, ce serait de mettre à sens unique l'avenue du Commandant Parisot sur sa première partie, la partie ouest, de la place Saint Bertrand à la place Gambetta. On peut donc tout de suite mettre en place un déplacement cyclable dans l'autre sens et avoir déjà une diminution du trafic du transit pour au moins dans un sens. La deuxième partie c'est la mise à sens unique de l'avenue du Commandant Parisot sur la partie est. Il faut que cela s'accompagne d'un premier aménagement sur le carrefour des 4 chemins pour pouvoir redistribuer les flux, notamment sur le boulevard de la marne, de façon confortable et satisfaisante. Il y aura un aménagement qu'on qualifie de transition. C'est un aménagement fonctionnel parce qu'il est amené à durer. Et enfin une troisième phase, qui est du fait de l'amélioration de l'accessibilité par l'est du boulevard de la Marne. Il faut faire la même chose côté ouest avec la place Saint Bertrand. Là aussi, il faut une accessibilité du boulevard de la Marne qui soit plus facile qu'aujourd'hui pour pouvoir avoir la possibilité de faire le tour soit au nord, soit au sud. Une fois qu'on aura ce système équilibré, on va pouvoir aménager le boulevard Carnot et commencer à réduire le trafic sur la partie sud est et avoir un rééquilibrage le plus satisfaisant possible entre le nord et le sud. Cela passe par le réaménagement du boulevard Carnot. Dans son prolongement on imagine également un aménagement définitif différent de ce qui sera proposé avec un double mini giratoires. C'est-à-dire un grand giratoire avec les emprises de la Poste qui pourrait être libérées. Et enfin la dernière phase. Il s'agit de traiter le débouché de l'avenue Charles Bacqué. L'idée c'est de pouvoir améliorer ce triangle qui pose des problèmes aujourd'hui notamment à certains carrefours.

On a fait des évaluations de report de trafic. On voit évidemment que les trafics vont augmenter sur le boulevard de la marne. 2000 à 2500 véhicules par jour aujourd'hui. L'idée c'est d'être autour de 5500 véhicules par jour. En sachant qu'au sud aujourd'hui, on est entre 10 et 11000 véhicules par jour, sur le boulevard Carnot au niveau des commerces on est à 8500 véhicules par jour. L'idée est de diminuer légèrement ce trafic pour arriver autour de 7200 véhicules par jour. En revanche, là où on va avoir un vrai gain, ça va être dans le cœur de ville, notamment sur l'avenue du Commandant Parisot. Aujourd'hui, on est à 5000 véhicules par jour, on sera à 1500 véhicules par jour. On aura dans ce flux, uniquement ceux qui vont dans les commerces, qui fréquentent le centre-ville. On a enlevé tout le transit. L'idée n'est pas de prendre tout ce qui au sud et de le mettre au nord. C'est d'en basculer une partie supportable et de soulager au sud les boulevards pour qu'ils soient plus agréables. En parallèle du plan de circulation il y a aussi l'optimisation de l'offre de stationnement. En diagnostic on avait une offre de stationnement plutôt sur la partie nord, et du coup moins accessible. L'objectif est d'améliorer cette accessibilité. Au global, l'idée c'est qu'aujourd'hui on a 977 places environ et que demain avec les poches identifiées, on aura 150 places de plus environ. Sauf que cette répartition, elle se fait de façon favorable à la périphérie. Dans le centre-ville on a 252 places, demain on a 230, quasiment stable. Par contre sur la périphérie, on vient un peu muscler l'offre de stationnement, pour compenser ce petit delta pour pouvoir améliorer l'attractivité du centre-ville et essayer de justement contribuer à l'amélioration des espaces publics. C'est-à-dire des placettes plus agréables pour les piétons, de la végétalisation et au final quelque chose de plus équilibré. Enfin, un réseau de transport se mettra en place. Aujourd'hui il n'est pas encore question de faire des parkings relais en périphérie mais l'idée c'est que au fur et à mesure que ce réseau de transport se muscle, c'est donner la possibilité aux gens de se garer à l'extérieur de la ville et de venir avec des navettes au centre-ville, plutôt en transport en commun plutôt qu'en voiture. Ça viendra aussi s'ajouter aux offres que l'on aura en centre-ville. Si vous avez déjà des premières questions au moins sur cette thématique.

M. BIZARD : Juste pour le préciser que ce soit bien clair pour tout le monde. Dans le dispositif à échéance finale, heu, que devient l'esplanade ? Que devient la place Saint Bertrand ? Et que devient la place de la Mairie ? Pour être sûr d'avoir bien compris ce que j'avais compris en commission. Donc savoir si y'a pas eu des évolutions.

Et le deuxième point, heu, concernant la, les 4 chemins donc, si j'ai bien compris y'avait une étape transitoire et un rond-point définitif mais ça suppose qu'effectivement pour passer au définitif il y ait heu un accord qui soit trouvé avec la poste pour qu'ils cèdent du foncier et déménage, enfin bon peu importe les modalités. Heu mais concrètement est-ce qu'il y a des négociations qui sont engagées. Par ce qu'en fait sinon on peut se retrouver comme souvent avec un transitoire appelé à durer. Parce qu'en fait si La Poste à la limite ne veut pas partir ça veut dire que la dernière phase ne sera jamais mise en œuvre et engager un projet de cette envergure pour au final rester au milieu du gué, voilà ça peut être un petit peu dommage. Mais déjà sur les sur les trois points là, l'esplanade, la place saint Bertrand, la place la Mairie, savoir ce que ça devient dans le dispositif final.

M. NINARD : Concernant les 3 espaces publics, je ne sais pas si en commission travaux nous avons les fiches action qui avaient été déjà proposées mais ça faisait aussi partie des compléments d'information qu'on avait évoqués lors de la commission et qui devaient être données aujourd'hui. Donc, des fiches actions ont été élaborées sur ces 3 points de détail. Ça rentrera dans le plan de circulation pour au moins ce qui concerne la place Saint Bertrand, en aménagement et en complément du giratoire que vous verrez après et qui se situe sur la place Saint Bertrand. En tout état de cause, la place de la Mairie et l'Esplanade peuvent être aménagées indifféremment du plan de circulation puisque ce sont des espaces qui aujourd'hui et demain n'amènent pas grande chose à celui-ci. Et comme on l'avait souligné précédemment le fait de la réhabilitation de la collégiale nous permettrait d'envisager d'aménager l'Esplanade différemment de ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une aire de stationnement. Cela reste bien sûr des projets. Mais cela peut être aménageable dans le temps et indépendamment du plan de circulation.

M. BIZARD : J'avais compris que l'Esplanade pourrait être transformée en espaces verts. Saint Bertrand aussi ?

M. NINARD : Tout à fait pour l'Esplanade. Saint Bertrand non. Seulement partiellement par le réaménagement du stationnement et ensuite en faire une véritable entrée de ville avec une entité végétalisée avec par exemple parc de jeux pour les enfants, etc... On le verra plus tard, sachant que c'est amendable bien sûr.

Concernant le carrefour des 4 chemins, on est sur une proposition transitoire en phase 3 si je ne me trompe pas, pour pouvoir poursuivre notre plan de circulation, dans le cadre du réaménagement des boulevards périphériques. Il est évident que pour arriver à un aménagement définitif, il faut qu'on prenne l'attache de la Poste puisqu'on augmente l'espace foncier nécessaire pour la réalisation d'un giratoire et d'un seul giratoire sur cet espace là. Ça nous laisse peut être 3 ou 4 ans, selon l'évolution du plan de circulation et les moyens financiers dont nous disposerons. Mais c'est du transitoire qui ne doit pas durer si on veut que notre plan de circulation soit efficace. Ai-je répondu ?

M. BIZARD : oui et non car cela veut dire qu'à un certain moment, si pour des raisons qui les regardent, donc, la Poste ne souhaite pas donner suite, on va avoir engagé un programme relativement ambitieux qui va s'arrêter au milieu du gué avec quelque part bon un point central, celui des 4 chemins, qui ne permettra pas de développer le projet dans sa globalité avec un transitoire, comme souvent, mais c'est pas propre à, qui peut être appelé à durer. Cela lui faire perdre pas mal d'intérêts au regard des investissements qui auraient pu être faits.

M. NINARD : Au regard des investissements et de l'efficacité de ce plan de circulation, j'en conviens. Il nous appartient de rencontrer la Poste et de négocier avec eux. Il faut voir aussi qu'il y a deux entités sur la Poste. Une entité purement administrative et financière avec la partie Postale, et le centre de tri qui lui peut être déplacé à l'extérieur. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de négociations pour pouvoir prendre en compte ce fait là.

M. BIZARD : Sachant que, bon, c'est un secret pour personne, la Poste n'a pas des finances florissantes. Donc, quelque part, il faudra y mettre beaucoup de conviction pour leur vendre un projet qui leur soit financièrement accessible.

M. VERDIE : En tout état de cause quand même, cet état transitoire amène une amélioration par rapport à la position des 4 chemins actuelle. En effet, cela peut durer 3, 4, 5 ans, mais en tout cas, ça ne vient pas impacter négativement le plan de circulation. Cela amène un mieux par rapport à ce qui se passe actuellement.

M. BIZARD : La question est de regarder l'investissement que l'on fait pour un résultat final. Il ne faut pas le perdre de vue. Investissements significatifs pour amélioration modérée...il y a un devoir d'efficacité

M. VERDIE : Cela veut dire que si La Poste n'est jamais vendeur, on ne fait pas le plan de circulation, on ne fait rien ?

M. BIZARD : J'ai pas dit ça. C'est un point qui me paraît central et on peut être amenés avant de se lancer, dans de grandes investigations pour une étape suivante. C'est vraiment le point central du dossier. Je pense que ce n'est pas nouveau, à ma connaissance, c'est un vieux sujet et donc, avant d'aller plus loin, s'il y a une priorité dans les négos, je pense que c'est bien celle-là, de manière à pouvoir éventuellement réajuster le plan de circulation si jamais il n'y a pas d'ouverture.

M. NINARD : On est d'accord. J'ai bien précisé en préambule que ce document était un document de propositions. Donc, il bien évident que ces propositions pourraient être différentes si demain les incidences budgétaires ne nous permettaient pas de réaliser ce projet, soit par des acquisitions foncières, soit par tout ce qui pourrait être inhérent aux problèmes budgétaires.

Mme COHEN : Je voulais poser la question des transports scolaires. Tous ces bus qui quittent le plateau collège/lycée. Donc si on regarde, à partir du moment où le boulevard Carnot sera mis en sens unique, les bus, en fait, si j'ai bien compris, vont faire le tour par le boulevard de la Marne, par exemple pour tous ceux qui vont partir vers le sud. Et donc, ils emprunteront le carrefour des 4 chemins. Je trouve que cela va faire un trafic considérable et en effet le carrefour des 4 chemins risque vite de se retrouver encombré et saturé aux heures de sortie des établissements scolaires. C'est une quantité importante de bus qui va faire l'intégralité du tour de la ville et je voulais savoir si une autre solution avait été éventuellement envisagée ? On avait cru comprendre au début que peut-être il y aurait un double sens en bas du boulevard Armand Praviel ? On avait déjà posé la question. Est-ce envisageable ?

M. NINARD : Vous aviez déjà posé la question sur un précédent conseil. Je vous avais répondu qu'en l'état actuel des choses ce n'était pas une opportunité qui s'était fait jour. Toutefois, comme je l'ai dit, cela reste des propositions. A voir, faire des études complémentaires pour savoir si cela reste réalisable techniquement dans le cadre du projet qu'on présente aujourd'hui. Cela veut dire qu'il faudra des compléments d'info. En l'état actuel des choses, ce n'est pas envisagé. Je ne dis pas que demain cela ne le sera pas.

Mme COHEN : Les études sur le double rond-point qui ont été présentées intègrent la problématique des camions qui arrivent de Ségoufielle et qui tourneraient route de Toulouse mais je n'ai pas vu la problématique des bus qui arriveraient sur ce double rond-point pour aller sur le boulevard de la Marne.

M.NINARD : Si vous permettez, ce n'est pas que je ne veuille pas vous répondre, on va peut-être poursuivre parce qu'on va voir ce genre de diapositive par la suite en déroulant le document dans le cadre justement de l'aménagement décliné par les fiches action

Cabinet EGIS, M. MERCIER : Sur le volet mode actif, l'objectif est effectivement de pouvoir relier 4 grandes centralités de L'Isle Jourdain. Ce sont d'un côté la base de loisirs et la cité scolaire, de l'autre on a également la gare, le collège et la zone d'activité du Pont Peyrin, les deux grands axes sur lesquels on va concentrer nos efforts. Evidemment sur l'axe est/ouest, on voit que l'itinéraire 1, par l'avenue du commandant Parisot, notre plan de circulation permet d'insérer ces aménagements. Entre la gare et la zone de Pont Peyrin, on avait l'alternative de passer par le centre-ville en utilisant rue de la République, place de l'Hôtel de ville...on voit que ce n'est pas satisfaisant parce qu'on est déjà sur une configuration avec des trottoirs étroits et une circulation compliquée. L'objectif était de pouvoir laisser ces vélos avec des aménagements confortables sur Carnot et de concentrer ces flux directement sur Carnot et du coup relier d'un côté le carrefour des 4 chemins puis ensuite de redistribuer les flux, notamment la rue de l'Egalité vers le collège et la zone du Pont Peyrin. Et enfin le 3^{ème} axe qui pour nous est plus secondaire et qui donc peut se faire à l'intérieur du centre-ville, la rue Lafayette étant un peu plus large, moins de circulation, on peut donc être plus dans la mixité. D'où cet axe, j'ai envie de dire, en parallèle aux boulevards.

Un autre point important. C'est en termes de réaménagement des voiries. Si par exemple le 3^{ème} axe ont le faisait sur les boulevards, cela voudrait dire réaménager les boulevards, alors que sur cette partie sud, les boulevards sont plutôt en bon état. Il y a des aménagements qui sont « satisfaisant ». On se les préserve. D'où privilégier un itinéraire à l'intérieur de la ville. En revanche passer avec les vélos soit sur la rue de la République, soit sur le boulevard Carnot aujourd'hui, ce n'est pas satisfaisant.

Ensuite sur les transports en commun, ce sont des documents qui viennent de l'agglomération et qui permettent de visualiser les services de transport qui vont être mis en place sur la commune de L'Isle Jourdain. Deux systèmes. Des transports à la demande, sur réservation. Et des transports de type navette qui sont des lignes qui parcourront la ville. On a aussi positionné ce qu'on peut imaginer comme des petits parkings relais qui permettront de garer sa voiture en périphérie de la ville et de prendre ces navettes pour aller au centre-ville.

Justement on a commencé à évoquer les fameux carrefours stratégiques. Evidemment celui qui nous intéresse beaucoup, c'est celui des 4 chemins avec un aménagement transitoire en phase 2 et un aménagement définitif en phase 4. Ce qu'on avait en réflexion, c'est qu'on puisse mettre en œuvre des actions de ce plan de circulation le plus rapidement possible. Et pour cela, il était du coup hors de question de faire des requalifications de façade en façade, c'est-à-dire des opérations coûteuses et qui prennent beaucoup de temps. C'est pour ça que sur Carnot, on est sur les aménagements très limités : bordures existantes, marquage, aménagement cyclable en contre sens. On reste aussi sur la partie est de Commandant Parisot sur les emprises avec les trottoirs séparés par des quilles et on réorganise la voirie au milieu pour avoir des aménagements cyclables et une seule voie de circulation en sens unique. Du coup, la contrainte que l'on a sur ce carrefour, si on veut améliorer la circulation aujourd'hui, pouvoir rendre accessible boulevard de la Marne, on n'a pas vraiment d'autres aménagements possible que cet aménagement en double giratoire. Soit, en gros, on a la possibilité de maintenir le carrefour à feux mais pour pouvoir accéder au boulevard de la Marne, il faudrait reculer les lignes de feux. Soit intégrer dans le carrefour le boulevard de la Marne et d'avoir une phase spécifique. Cela veut dire que les gens vont attendre beaucoup plus, on aura des files d'attente plus importantes pour pouvoir ouvrir ce boulevard. Cela nous a orientés toute de suite vers ce type d'aménagement avec évidemment une difficulté, c'est de pouvoir garantir la giration des poids lourds et des autocars. On est sur des aménagements qui sont en grande partie franchissables. Cela veut dire que les gros véhicules vont enjamber les anneaux. On est sur des mini-giratoires franchissables. Quand on a fait les tests de giration, évidemment il est hors de question de pouvoir mettre des îlots en dur, les véhicules de type autocars ou poids lourds ne passeraient pas. On est sur des anneaux légèrement bombés qui permettent de casser la vitesse. Les véhicules pourront accéder à l'ensemble des voies qui seront desservies. Pour nous, il était important qu'on ait cet aménagement transitoire parce que c'est un aménagement qui peut être réalisé rapidement et on voit dans le phasage qu'on a une période qui va rester un peu plus longtemps en l'état, c'est-à-dire ou on a un plan de circulation avec un commandant Parisot en sens unique et ce double min-giratoire, qui apportera déjà grande satisfaction, parce qu'on aura déjà gérer une partie du transit sur l'intérieur du bourg et on aura une accessibilité sur le boulevard de la Marne améliorée.

Evidemment pour avoir un giratoire confortable, on a fait la proposition de prendre la parcelle de la Poste et d'essayer d'ouvrir cet espace qui aujourd'hui est très étriqué. On le voit, on a des branches qui sont très contraintes par le parking de la Poste, par les girations, notamment quand on veut aller vers l'avenue de Verdun. Toute cette entrée de ville, on passe à côté d'un aménagement qui pourrait être beaucoup plus qualitatif et sortirait le centre-ville de ce côté-là. L'idée aurait été de supprimer le bâtiment de la Poste. Son bâtiment est quasiment sur la moitié du giratoire. On est sur un carrefour structurant. On a toute la partie à l'est qui peut soit être végétalisée, avec un petit parc, soit refaire un front, un bâti qui permettrait d'avoir une place qui se constitue autour de ce carrefour. Une fois qu'on a fait le double mini-giratoire, l'avenue du commandant Parisot, ce qui va être important c'est l'accessibilité du boulevard de la Marne depuis l'ouest. Ça passe par

la création de ce giratoire, à l'entrée ouest de L'Isle Jourdain. L'idée c'est de, un peu de la même manière que sur la partie est, faire une entrée de ville qui soit améliorée et qui privilégie un itinéraire non pas direct vers le centre-ville mais quelque chose de plus lisible et de plus naturel vers le boulevard de la Marne. On aurait un espace public plus qualitatif, une continuité de la voie verte depuis le lac. On aurait un plateau qui marquerait l'entrée dans le centre-ville et une avenue du commandant Parisot qui serait modelée en sens unique. Sur le carrefour Charles Bacqué, l'idée était de simplifier le fonctionnement du carrefour au débouché sur le boulevard Marceau, avec un sens unique sur cet itinéraire qui permette de maintenir le stationnement, d'élargir les trottoirs. Concernant le bas du boulevard Armand Praviel, on disait sur cette section qu'on soit déjà à sens unique. L'objectif est de simplifier le fonctionnement de ce carrefour. Il y a aujourd'hui une vraie difficulté qui s'ajoute au dysfonctionnement des 4 chemins. Sortir d'Armand Praviel le soir et notamment pour les autocars. On n'aurait que des tournes-à-droite. On simplifie les choses. S'agissant du détour, effectivement il y a une partie des cars qui feront un grand détour, notamment ceux qui vont vers Charles Bacqué. Mais ceux qui vont vers la base de loisirs n'auront pas forcément de grands détours. Il faut savoir que déjà une partie des autocars qui traversent la commune pour les transports interurbains passent déjà par le boulevard de la Marne. Ils préfèrent utiliser un itinéraire plus au nord parce qu'il y a la place du Foirail avec les arrêts. Sauf qu'aujourd'hui avec vos cartes scolaires, il est impossible de prendre le boulevard de la Marne avec le carrefour des 4 chemins tel qu'il est. L'objectif est aussi de soulager cette partie sud. Aujourd'hui tous les autocars passent au sud. L'idée est de rééquilibrer sur les deux côtés.

Concernant les nouveaux espaces publics, il y a effectivement l'esplanade qui a fait l'objet de réflexion. On a la place de l'Hôtel de ville, la place Saint Bertrand qui peut se faire en deux temps. On peut faire le giratoire et l'aménagement des espaces publics dans un second temps. Il y a un zoom sur commandant Parisot. On a également regardé boulevard Carnot, l'avenue de Verdun et l'avenue Charles Bacqué.

On voit que sur commandant Parisot, on est sur les emprises existantes. On ne fait essentiellement que du marquage pour positionner une piste cyclable dans le sens inverse de la circulation. Sur la partie est, c'est pareil, on prend les emprises existantes, sur la partie la plus étroite et on crée deux bandes cyclables qui permettent de gagner le centre-ville avec une seule voie de circulation pour les véhicules. Ceux-ci rentrent sur la place Gambetta et sortent sur le boulevard de la Marne et grâce au double mini-giratoire peuvent repartir dans tous les sens. Ce qui aujourd'hui est compliqué. Nous avons également l'avenue de Verdun avec l'aménagement de la piste cyclable sur sa partie nord. Pour faire cet aménagement le stationnement est supprimé et est restitué sur une poche identifiée sur sa partie centrale. Elle permet non seulement de restituer l'ensemble des places de stationnement mais aussi d'en créer une dizaine de plus en fonction de l'aménagement choisi (végétalisé ou non, trottoirs...mixité, marquage au sol). On aurait la possibilité de mettre 40 à 50 places de parkings. L'idée sur le boulevard Carnot était d'avoir une piste cyclable séparée de la circulation générale, avec un axe en sens unique pour maintenir du stationnement sur les deux côtés. Sur la place Saint Bertrand, il y a un énorme potentiel. On a globalement conservé le stationnement existant dans l'enclos. En revanche sur la partie avec les petits murets, là où se trouvent les branchements électriques, on a imaginé un espace de jeux. On peut imaginer un espace très ouvert permettant d'organiser des manifestations. Sur la place de l'Hôtel de ville, on propose un sens de circulation à sens unique tout autour de la place et la suppression du double sens devant le Musée. Des arbres seraient mis également tout autour. L'idée est de pouvoir faire un premier chiffrage de tous ces réaménagements. On part donc sur une première base de travail. Il faudrait avoir ensuite plus de réflexion sur la partie urbaine pour pouvoir imaginer ce qu'on peut y faire. L'esplanade des Pyrénées conserverait quelques places de stationnement sur la partie la plus proche du boulevard Carnot. Toute la partie autour du kiosque deviendrait un jardin public beaucoup plus agréable. Enfin l'avenue Charles Bacqué. Les vraies problématiques sont les trottoirs. Il est compliqué de faire des trottoirs, des aménagements cyclables, conserver une partie du stationnement et la circulation générale. On a été dans l'optimisation. On a privilégié les aménagements piétons sur l'avenue (trottoirs confortables tout du long), la sécurisation (trop roulant) avec quelque chose de moins linéaire et le vélo passe plutôt sur l'arrière, sur des aménagements déjà réalisés le long du cimetière.

Tout cela ne sont que des propositions. L'objectif était de pouvoir faire un chiffrage et d'être dans quelque chose de réaliste d'un point de vue des finances publiques et identifier les gros postes qui seront en mettre en œuvre.

Mme COHEN : Vous avez réfléchi à l'aménagement de 4 carrefours. Le trafic sur le boulevard de la Marne va à peu près être multiplié par 3. Y-at-il une réflexion sur l'aménagement du carrefour place de Compostelle ? Pour l'instant il ne pose pas de problème mais avec un trafic plus important, avec l'entrée vers les services techniques, la MJC, le city stade, le stade du rugby.

Cabinet EGIS : Pour l'instant on est resté sur un aménagement très similaire à aujourd'hui. La réalité c'est qu'on ne va pas reproduire ce qu'on a sur les boulevards, c'est-à-dire 10 000 véhicules par jour. Avec ces chiffres on ne peut pas conserver les carrefours tels qu'aujourd'hui, avec de simples priorités. Le meilleur exemple reste Armand Praviel. Là, on n'est pas du tout dans ce schéma. Sur ce carrefour, avec le stationnement, on va pouvoir mettre des sens uniques. Aujourd'hui on peut rentrer à double sens. On peut imaginer des circuits. Ensuite sur cette partie-là, on ne s'est pas beaucoup attardés. On a fait des propositions de profil en travers pour pouvoir dans un timing plus lointain positionner des pistes cyclables. ça fait partie des éléments qui sont dans l'étude globale, mais on n'a pas fait de focus dessus. L'idée était de sortir de cette nécessité de traiter tous les boulevards en termes d'aménagements. C'est quelque chose qui est compliqué car cela a un coût. Et de plutôt se focaliser sur les tronçons les plus importants, avec des enjeux urbains, pour les commerces...

Mme COHEN : Pourra-t-on avoir ce document par ce que celui qu'on a par exemple ne présente pas ce que l'on voit, notamment sur l'avenue Charles Bacqué, ni sur l'avenue de Verdun.

Cabinet EGIS : Effectivement ce sont des éléments qui ont été réalisés dans un second temps. Il y a l'avenue de Verdun et Charles Bacqué et le parking. Ce sont des choses qui ont été identifiées plus tardivement parce qu'il fallait cibler les parcelles qui étaient concernées notamment par le stationnement sur l'avenue de Verdun et donc cela a fait l'objet d'une étude complémentaire qui s'est faite dans les 15 derniers jours.

M. NINARD : Pour compléter ce que dit M. MERCIER, ce document va vous être transmis en complément des premières informations. Vous aurez un document complet.

M. BIZARD : Oui enfin moi j'avais trois ou quatre questions. Quel est le budget prévisionnel à ce jour, au moins une fourchette ? Sur quelle durée vous envisagez de mener ce projet ? Et concernant l'avenue de Verdun, les riverains ont-ils été informés ? Et s'ils ne l'ont pas été, quelles sont les modalités qui seront retenues ? Demander aux gens de faire parfois quelques centaines de mètres pour aller se garer, ça peut susciter un certain nombre d'incompréhensions.

M. NINARD : On va donc passer sur la phase planning et mise en œuvre. Les différentes phases ont été reprises de façon cohérente. On s'est arrêté sur une perspective de 2026, sur une planification temporelle et budgétaire. Après 2026, il appartiendra à nos successeurs de reprendre le sujet, le modifier, de l'amender ou de le poursuivre. Vous avez dans le document les incidences budgétaires correspondantes.

M. BIZARD : (... absence de micro)

M. NINARD : Il nous semblait opportun de rester dans le cadre qui nous occupe aujourd'hui. Après on peut avoir des incidences budgétaires sur les projets qui restent à mener pour terminer ce plan de circulation sachant que lorsqu'on voit l'aménagement de l'esplanade et la place de l'Hôtel de ville, ils ne sont pas directement liés au plan de circulation mais peuvent être intégrés, amenés et réalisés indépendamment de la réalisation du plan de circulation, dès lors que les budgets seront en cohérence avec les projets menés. Donc nous verrons ce qu'il nous est possible de faire dans le cadre d'une estimation budgétaire au-delà de 2026.

M. VERDIE : Je voudrais revenir sur la réflexion que tu as faite concernant l'avenue de Verdun. N'importe comment, quand on fait un projet comme ça, il y a forcément des gens qui seront impactés comme tu dis, qui vont être dérangés de faire 100 mètres pour aller se garer, mais actuellement pour aller aux écoles, tu ne peux pas y aller en vélo. Cela va amener une amélioration d'un côté et quelques problèmes d'un autre. C'est sûr que quand tu fais un plan de circulation ou quand tu fais un projet comme celui-là, il y a forcément des gens qui seront impactés et d'autres qui y trouveront un avantage. On ne pourra jamais satisfaire tout le monde. Quand j'amenai mon gamin à l'école en vélo c'était impossible. On est obligé d'être sur les trottoirs avec la dangerosité que cela représente. Après, les gens seront peut être obligés de marcher pour aller garer leur voiture ! Il y a une balance à faire...Qu'est-ce qu'on fait ?

M. COSTE : Je n'ai pas une vision aussi optimiste que toi, Jean Marc, sur le sujet.

Mme FURLAN : (... absence de micro)

M. BIZARD : La question est : est-ce que les gens ont été informés ? S'ils ne l'ont pas été, qu'est-il prévu en la matière ? Je ne discute pas sur le fait. Tout aménagement, quel qu'il soit, change des habitudes. On est tout à fait d'accord. Je dis simplement, question pratique, est ce que les gens ont eu un niveau d'information, et s'ils n'en ont pas eu, car nous, nous l'avons eu par le biais de la commission de préemption. Sur le projet lui-même, entre ce qui nous a été indiqué et au-delà du stationnement, le devenir de la maison...etc. On avait cru comprendre que la maison était destinée à être recédée à la personne qui s'était porté acquéreur. Manifestement, si mes informations sont bonnes, ce n'est plus le cas. On aurait donc souhaité en complément, d'une part, savoir ce qui avait été communiqué aux riverains, ce qui est éventuellement prévu, si ce n'est pas le cas, et avoir, de toute manière, car dès l'instant où on fait une action de préemption, normalement ça doit correspondre à un projet précis d'aménagement, donc c'est la question que l'on pose.

M. NINARD : Par rapport à l'aménagement de l'avenue de Verdun, il est évident que si l'on veut le rentrer dans le cadre du plan de circulation, et d'avoir une réponse à la population en termes de mode actif, on est obligé de passer par une phase de déplacement de stationnement, compte tenu de l'emprise foncière où on ne peut pas satisfaire le déplacement piétonnier, le déplacement cycliste et les déplacements en véhicule. Partant de là, il était nécessaire de trouver une poche de stationnement. C'est aujourd'hui chose faite puisque l'acquisition, à moins qu'il y ait des informations différentes, d'un terrain vous a été présentée pour la réalisation d'un parking de 45 places à peu près au tiers inférieur, moitié, de l'avenue de Verdun pour permettre la réalisation de cette poche de stationnement et faciliter notre projet. Par rapport à la

communication, aujourd'hui, il n'a rien été fait en termes de communication. Cela rentre directement dans le cadre de la stratégie de communication qu'on souhaite mettre en place par rapport à la diffusion de ce document du plan de circulation, à savoir, à l'issue du conseil municipal, il est bien évident que ce document sera mis en ligne d'une part sur tout le réseau et sur le site qui nous permette de faire une large diffusion. Une information sur les nouvelles lisloises qui paraîtra en septembre/octobre. Et ensuite une présentation sera faite aux différents acteurs que nous avons invités dans le cadre de la phase 2 du projet, institutionnels, socio-économiques, partenaires, etc, etc. On fera une présentation physique de ce document de manière à ce que tout le monde en soit informé. Le dernier point restant et ensuite on évoluera au fil de la demande, et on verra comment on peut répondre à la demande en termes de communication, et en tout état de cause, ce qui est prévu, c'est qu'il y a plusieurs quartiers qui sont concernés par la mise en œuvre de ce plan de circulation et il nous appartiendra bien évidemment de proposer des rencontres d'information, de communication auprès de tous les riverains et usagers qui seront amenés à prendre en compte les modifications que va leur amener ce plan de circulation. Il est évident que ce plan de circulation, ces modifications dans le comportement, ces modifications dans les habitudes, on le dit, et je le répète personnellement depuis le début, on ne peut pas faire des changements de ce niveau-là sans condition, on le sait très bien ! Il y aura des insatisfactions mais il y aura aussi des satisfactions et heureusement. Je crois que si on veut répondre aux attentes de la population qui est quand même demandeuse dans ce domaine en termes de modification des habitudes, de sécurisation des espaces, de sécurisation des déplacements, de partage de l'espace public, on est obligé de limiter les petits embouteillages que nous avons, on est obligé de répondre à cette demande. Le plan de circulation est une réponse à la demande, je ne dis pas que c'est « la » réponse. C'est une réponse à cette demande et on fera tout ce qu'il est en notre pouvoir de mener à bien, en termes de communication, en termes d'incidences budgétaires et en termes de délais aussi, car on est sur plusieurs années et les lislois vont être impactés pendant pas mal de temps pendant la réalisation de ce plan de circulation.

Mme FURLAN : Si j'ai bien noté, après le conseil municipal, il va y avoir des réunions d'information

M. NINARD : (... absence de micro) et ensuite des réunions par quartier et au fur et à mesure de l'évolution du dossier de manière à ce que chacun puisse s'imprégner du projet ou ce qui nous intéresse c'est que tout le monde, le maximum de gens puisse adhérer à ce projet.

Mme FURLAN : C'est une conviction, bien sûr que les réunions d'information sont importantes, mais à mon sens, il me semble qu'en plus des réunions d'information, nos citoyens, quels qu'ils soient, ont besoin d'être entendus et d'être concertés et d'avoir l'impression que quand ils disent quelque chose, ça sert à quelque chose. Et pas juste recevoir l'information avec une décision déjà prise. Tous ensemble autour de la table, on a un enjeu, c'est que ce plan urbain, ce plan de déplacement, retienne le maximum d'adhésion. Et l'adhésion pour moi, elle ne passe pas par de l'information et on le voit aujourd'hui dans notre exercice de démocratie et même au niveau national, l'information ne suffit plus. Les gens déjà ne se déplacent pas et pour moi, si on ne va pas et si on ne choisit pas ensemble un autre niveau au-delà de l'information, ça sera compliqué pour vous, ça sera compliqué pour tout le monde de le faire adhérer. Pour moi en tout cas, le niveau d'information n'est pas suffisant sur un enjeu de cette taille qui va durer 10 ans, que les choses soient dites, minimum 10 ans.

M. NINARD : J'espère qu'on n'ira pas au-delà de 10 ans. Mais c'est dans ce créneau là.

Mme FURLAN : Budgétairement, sous le contrôle de M. BIGNEBAT, moins de 10 ans, cela ne passe pas de toute façon ? Même si je n'ai pas les chiffres, on sait ce que coûte un aménagement de boulevard, la création d'un giratoire....et il n'y aura pas que ça, L'Isle Jourdain dans les 10 ans à venir, il y aura peut-être des écoles, de la voirie...Il n'y aura pas que ça à faire, on ne pourra pas mettre le million d'euros comme on met chaque année dans le budget, on ne pourra pas le mettre qu'au plan de déplacement urbain. Je n'espère pas en tout cas ! En tant qu'élue, qu'on le mette que sur le plan de déplacement urbain et pour moi je le répète, je crois qu'il faut qu'on ait une ambition autre que de l'information. C'est mon avis très personnel. Je crois beaucoup, M. CERPEDES m'en a parlé samedi, je crois beaucoup à l'intelligence collective, et je crois que nos citoyens sont largement aussi intelligents que nous ou que nous, 29 réunis, sans mettre en cause le travail du cabinet EGIS, loin de là. On a 9000 citoyens, 9000 habitants dans notre collectivité et je pense que chacun additionné, ils peuvent aussi avoir de très bonnes idées.

M. NINARD : Je n'en doute pas. Je vais quand même reprendre les termes que j'ai employés. Si j'ai parlé d'information à moment donné, c'est totalement erroné. C'est de communication que je voulais parler. A mon sens, quand je parle de communication, c'est qu'il y a échanges entre les personnes. Une information, on l'a livre comme une information papier, un flyer quelconque. En termes de communication, j'estime qu'il y a un échange à avoir avec les gens, prendre en compte et je partage tout à fait ton avis Vanessa, concernant le fait de dire que les gens peuvent apporter aussi de bonnes idées et je suis bien d'accord. En même temps il faudra leur présenter le projet et qui puisse nous dire ce qu'ils en pensent, ce qu'ils souhaitent. On a un très bon exemple aujourd'hui à L'Isle Jourdain, c'est l'aménagement de la route de Rozès, de la rue de l'Egalité. Ce n'était pas gagné d'avance avec la route de Rozès. Grâce aux réunions de concertation, aux échanges avec les riverains, ils nous ont apportés la solution...

Mme FURLAN : C'est quand même à plus petit niveau

M. NINARD : C'est peut-être plus petit niveau mais c'est un début

Mme FURLAN : La concertation, ce sont des ateliers, et on voit ce qu'ils ont comme idées. Du coup, ce ne sont pas que des réunions où on vous invite et dites-nous ce que vous en pensez ! On sait très bien que les citoyens ne parlent plus à ce genre de chose. Ils ne viennent pas et ils n'y croient plus. J'ai la conviction qu'avec cette modalité là, vous allez échouer, on va échouer avec vous.

M. NINARD : En tant qu'élu, c'est aussi notre devoir de leur faire passer un message et de leur dire qu'on est tous associés dans cette démarche. Honnêtement j'ai confiance. Reste à reprendre peut être la stratégie de communication. Elle est incomplète, j'en suis convaincu. A nous de mettre en avant ce qui doit être fait et de proposer quelque chose d'intéressant au moins pour nos citoyens, qu'ils puissent s'exprimer. Je partage tout à fait.

Mme FURLAN : (... absence de micro) des commerçants m'ont déjà dit (... absence de micro) ...il faudrait qu'on soit tous autour de la table.

M. NINARD : Je vais répondre. Je ne peux pas entendre ça. J'entends cette remarque tout à fait mais on invite la commerçante, la présidente de l'association des commerçants parce que c'est notre seule référente. On ne va pas inviter tous les commerçants de la collectivité. Si les commerçants locaux n'adhèrent pas à l'association, ce n'est pas notre problème. A elle de se faire écouter, à elle de porter le message, c'est un autre débat. Ce n'est pas le nôtre. Ce n'est pas pour ça qu'on ne les invitera pas. On invite la présidente de l'association des commerçants, le président de l'association des artisans. Ils sont venus aux réunions. Ils sont porteurs d'un message de leurs collègues.

Mme FURLAN : (... absence de micro) Avec un enjeu qui va impacter en premier les commerçants, avec les travaux, avec le « après », ils méritent à minima d'être invités et tous reçus. Avec tout le respect à Mme DUCAUZE, on ne peut pas se réduire juste à une voix.

M. NINARD : Les commerçants comme les autres. Il n'y a pas que le commerce à L'Isle Jourdain. Les commerçants représentent 160 à 170 personnes. On ne va pas rentrer dans le débat « de gagner leur vie ».

Mme FURLAN : (... absence de micro)

M. COSTE : Imaginons que les concertations ou les discussions qu'on peut avoir avec les lillois, arrivent à conclure qu'effectivement ce projet n'est pas satisfaisant. Que fait-on ? On est prêt à lâcher le projet ?

M. VERDIE : La déviation, la rocade, tous les commerçants étaient contre. La rocade a été fermée pendant un moment, tous les poids lourds sont repassés en centre-ville, ça n'allait pas ! Le marché piétonnier le samedi, tous les commerçants étaient contre. Il y a un moment où il faut être visionnaire et il faut aller peut-être un peu de l'avant. Il est sûr que les commerçants seront avertis pour les travaux. On ne peut rien dire maintenant sur les délais et les dates de travaux car on n'est pas avancé à ce niveau-là. Je le rappelle, je l'ai vécu, j'étais déjà commerçant, le tollé pour ces deux projets et aujourd'hui personne ne voudrait revenir en arrière !

M. COSTE : Etre visionnaire, je suis tout à faire d'accord. Je me suis exprimé le jour où vous avez présenté ce projet et je me suis expliqué sur le vote contre. Pour moi, lancer un projet comme celui-là avant d'avoir commencé à imaginer comment détourner les flux parasites sur L'Isle Jourdain, c'est suicidaire. Je considère qu'on va vivre un cauchemar pendant 6 ans.

M. NINARD : Quels délais tu donnes pour avoir des déviations qui détournent les flux parasites sur L'Isle Jourdain ? Donne-moi un délai et je te promets que demain on va voir les instances pour te rapprocher d'eux pour savoir s'ils sont capables de réaliser ses projets là.

M. COSTE : Je n'en ai aucune idée. J'aurai aimé avoir, avant cette étude, une étude sur « qu'est-ce qu'on peut faire ». Une étude complète sur les contournements possibles, chiffrée, avec une vision à 10 ou 15 ans. Aujourd'hui on se lance directement.

M. NINARD : On ne peut pas l'avoir. Ce n'est pas la Commune qui est porteuse d'un tel projet ! C'est le département, la région, l'Etat

M. COSTE : Je suis d'accord

M. NINARD : On a commencé à y réfléchir quand on a parlé de la reprise du parcours de l'A380, de négociations avec l'Etat... La préfecture est venue deux fois sur site pour prendre en compte la déviation de Ségoufielle. Aujourd'hui ce n'est pas possible. Pourquoi ? Demain cette route va passer de l'Etat au Département. Le Maire a saisi le Département, la préfecture. On est sur des fins de non-recevoir ! Que peut-on faire ? On ne peut qu'en remettre une couche chaque année !

M. COSTE : ça va alors être pire ! C'est déjà un cauchemar à L'Isle Jourdain avec le flux actuel et on dit qu'on va réduire les voies de circulation en intégrant des pistes cyclables, des sens unique...J'ai du mal à croire qu'avec l'idée de rétablir un équilibre entre le nord et le sud, ça va régler le problème !

M. NINARD : L'idée est de fluidifier la circulation. Nous ne sommes que sur des hypothèses, de la théorie mais des enquêtes ont été menées, des comptages de flux...On ne partage pas les mêmes points de vue, c'est tant mieux, on peut échanger. Cela nous fera peut-être évoluer sur différents points. J'ai entendu les arguments de Vanessa qui ne sont pas faux. On est tous à les avoir entendus et on pourra partager et voir ce qu'il en est.

Mme FURLAN : Ces choses-là ne réussissent que si on réussit la forme. Les gens ne vont pas juger le fond mais la forme. Les gens veulent maintenant être associés. On se dit que cela fait perdre du temps d'associer les gens. Certes, c'est souvent ça dans la pratique. Mon expérience me fait dire que si on prend 6 mois pour associer, les gens adhèrent...ça coule après ! Perdons peut-être un an, cela fait 20 ans qu'on travaille sur le plan de circulation !

M. NINARD : cela fait 20 ans effectivement ! Si nous n'avions pas perdu ce temps !

Mme FURLAN : Il y a 20 ans en arrière, il y avait déjà des gens qui sont autour de cette table. Je m'en sens aussi responsable. On peut tous avoir une part de responsabilité. Je le redis, ce sera un échec si juste ma petite voix n'arrive pas à faire évoluer un peu la forme de la chose que ça va prendre. Qu'a dit le conseil départemental de tout ça ?

M. NINARD : Le conseil départemental a été invité en tant qu'institution à la présentation.

Mme FURLAN : Il dit quoi concrètement ?

M. NINARD : Ce projet ne lui a pas été présenté.

Mme FURLAN : S'il dit non ?

M. NINARD : Pourquoi il dirait non ? Aujourd'hui le département travaille sur une liaison cycliste Auch/Toulouse qui passe impérativement par L'Isle Jourdain.

Mme FURLAN : Il y a les conditions mais aussi les finances. Il va devoir financer.

M. NINARD : Aujourd'hui le PETR travaille sur une même liaison. On est sur des déplacements modes actifs. On en entend parler partout.

Mme FURLAN : Est-ce que dans le PPI départemental il y a une ouverture, sur L'Isle Jourdain ?

M. NINARD : J'ose espérer, c'est à demander à nos conseillers départementaux. J'espère qu'il a prévu une ligne pour une voie cyclable entre Auch et Toulouse en sachant qu'en Haute Garonne cela ne le concerne plus.

Mme FURLAN : Je parle de l'aménagement du midi giratoire. Le conseil départemental est obligé de financer ça !

M. NINARD : Quand on aura présenté le projet, il nous dira ce qu'il en pense

Mme FURLAN : S'il dit non ?

M. NINARD : Pourquoi dirait-il non ?

Mme FURLAN : Je ne sais pas mais pour moi il s'agit de préalables indispensables

M. NINARD : Par contre j'ai bien entendu le sujet sur la communication, sujet que je partage. Et je le redis, on est sur des propositions, techniques et d'information.

Mme FURLAN : Des propositions tout de même finançables en 2023. Dans 6 mois on vote le budget. Il reste 4 mois.

M. NINARD : Suffisant pour faire de la communication.

Mme FURLAN : Les ordures ménagères cela fait un an et demi.

M. NINARD : les ordures ce n'est pas nous directement !

Mme BONNET : Pourquoi on ne se concentre pas seulement sur la piste cyclable ? Vous nous racontez des projets à 10 ans ! J'espère qu'à 10 ans, la rue Armand Praviel ne sera pas un défilé de bus comme c'est ! Franchement les bus qui vont tourner à droite et aller sur le double rond-point, vont croiser les gens qui arrivent de la gare...Je ne préfère pas le vivre ! Imaginons que dans 10 ans, les gamins n'iront pas au collège en bus...Il n'y aura plus de gasoil de toute façon ! Tout sera électrique...Je ne comprends pas pourquoi vous faites ce sens de circulation ? Et qu'en est-il du travail sur les voiries, les trottoirs ? On va pouvoir tout faire ?

M. NINARD : Il est prévu que ce soit réalisé en parallèle.

Mme BONNET : Aujourd'hui il est compliqué de marcher sur les trottoirs

M. BIZARD : (... absence de micro) du stationnement. C'est un vrai sujet mais qui ne donne pas satisfaction. J'ai vu ça à Auch. Ils ont acheté de la peinture bleue et progressivement Place du Foirail, ils ont transformé une zone blanche en zone bleue. Cela répond quasiment au besoin. On arrive à trouver des places. On a ici deux places qui pourraient être concernées, place du Foirail ou la place de la MJC. Ce sont des dispositifs qui ne coûtent pas chers et qui manifestement peuvent donner des résultats intéressants. Il y a aussi le boulevard Carnot. Il y avait à moindre frais la possibilité de faire évoluer les choses. Auch avait une problématique très proche de celle de L'Isle Jourdain.

M. NINARD : J'entends bien la zone bleue à Auch. Ce n'est pas un simple coup de peinture, il y a aussi les bornes de gestion de zone bleue, puisque le parking est payant.

M. BIZARD : Une toute petite partie est payante ! Toute la zone basse est en zone bleue non payante.

M. NINARD : M. MERCIER peut en attester dans le cadre de l'analyse et des comptages, à L'Isle Jourdain le nombre de places de stationnement est suffisant pour le transit intra-muros existant. Aujourd'hui on se rend compte qu'il y a des sédentaires qui occupent la moitié des places de stationnement. On le vérifie hebdomadairement avec la police municipale qui verbalise une fois par semaine les zones bleues de L'Isle Jourdain. Malheureusement cela maintenant deux ans, presque 3 ans qu'on le fait et le nombre de verbalisation est stationnaire, soit 20 à 25 verbalisations par semaine. Les gens n'en tiennent pas compte. Et puis il y a les sédentaires ! Je ne vais pas dire qui ils sont car ils vont croire qu'on leur tape dessus. Ils changent le disque toutes les heures ½. Si demain on rentre dans une phase de stationnement zone bleue, il faudra mettre les moyens techniques, je ne parle pas physiques, pour que la zone bleue puisse être réalisée correctement comme dans bon nombre de villes en France.

M. BIZARD : (... absence de micro)

M. VERDIE : Ici cela ne fonctionne pas

M. IDRAC : Nous avons reçu avec Jean Marc VERDIE, 4 commerçants qui nous ont dit que le nombre de places était largement suffisant. Ils nous ont cités le cas des gens qui ne bougent pas de la journée. Quand M. LACAZE était directeur du crédit agricole, il n'y avait aucun problème place Gambetta. Il avait demandé à son personnel de se garer à l'extérieur. Aujourd'hui 4 commerçants de secteurs différents nous l'ont dit, ils se garent et vont tourner le disque. Et les gens du CIC descendent toutes les heures tourner le disque.

M. BIZARD : (... absence de micro) on voit très bien que les gens se désintéressent de beaucoup de choses, ils ne vont plus voter, etc. Si on veut arriver à avancer, ce n'est pas en réunissant 3 personnes dans un coin qu'on fera adhérer à un projet. Pour le réussir il faut que les gens adhèrent. Et pour adhérer il faut que les gens participent. C'est aussi simple que ça. Si après, effectivement, on en revient toujours à la même méthode, on l'entend, mais chacun prend ses responsabilités. A partir de ce moment-là, ce n'est peut-être pas la peine de dialoguer pendant 2 heures pour au final arriver à cette conclusion.

M. IDRAC : Merci M. MERCIER, M. NINARD, M. VERDIE, M. Alain FAURE

4. RENOVATION COLLEGIALE SAINT MARTIN– Plan de financement – Actualisation – Demande subventions

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la rénovation de la collégiale Saint Martin est inscrite au PPI, et une première tranche est programmée en 2022 ET 2023.

Monsieur le Maire précise que pour cette opération, dont le montant est estimé au niveau de l'avant-projet définitif à 469.045,00 € HT, la Commune peut prétendre à des financements de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental du Gers, conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
TRANCHE 1 TRAVAUX RENOVATION DE LA COLLEGIALE SAINT MARTIN	469 045,00	ETAT - DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES OCCITANIE	40,00%	187 618,00
		ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	7,10%	33 287,00
		CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	19,02%	89 198,00
		DEPARTEMENT DU GERS	12,00%	56 285,40
		COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN AUTOFINANCEMENT	21,89%	102 656,60
TOTAL	469 045,00	TOTAL	100,00%	469 045,00

Les participations de la Région Occitanie et de l'Etat au niveau DSIL sont déjà actées et notifiées.

M. BIZARD : *Quel est le nouvel échéancier de ce chantier qui devait d'étaler sur 5 ans ?*

M. NINARD : *Nous avons pris du retard. Le début des travaux qui étaient fixé début septembre ne commenceront pas avant la fin de l'année, voire début 2023. Le raccordement du transformateur est en cours. Le marché de travaux devrait être ensuite lancé courant septembre. La fin des travaux devraient donc être décalée en 2027 peut-être suivant la durée des tranches et des phases.*

M. BIZARD : *Juste une petite remarque par rapport à mon intervention de tout à l'heure. Pour que ce soit bien clair. J'ai participé à ma première commission travaux. J'avoue que j'ai beaucoup apprécié car il y avait un ordre du jour, des documents et un niveau de dialogue bienveillant et constructif. On regrette simplement que dans cette instance, ici, ce soit un dialogue de sourds. Je précise bien les choses. J'ai particulièrement apprécié le travail en commission. Cela m'a beaucoup changé par rapport à la commission où je participais précédemment.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de la DRAC Occitanie et du Conseil Départemental du Gers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

5. AMENAGEMENT 2x2 voies RN124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain - Déplacement de conduites et rétablissement des réseaux d'adduction d'eau potable - Convention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de la RN124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RN124 entre Auch et la RD 65 à l'ouest de Toulouse. Cette opération a été déclarée d'utilité publique en 1999, prorogé en 2009 pour une durée de 10 ans puis en 2019 pour une durée de 5 ans, et l'État est chargé de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de cet ouvrage.

Le tracé de cette nouvelle voie croise des installations de distribution d'eau potable sur la commune de L'Isle-Jourdain, dans le département du Gers.

La Mairie de L'Isle-Jourdain a accepté de modifier à la demande de l'État, les réseaux et installations d'eau potable situés dans l'emprise du nouveau tracé de la RN 124 et des rétablissements associés à l'aménagement.

La présente convention a pour objet de préciser les obligations respectives de la Mairie de L'Isle-Jourdain et de l'État en ce qui concerne l'exécution, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de modifications de ces installations et infrastructures.

La Mairie de L'Isle-Jourdain assure la maîtrise d'ouvrage des travaux qui sont nécessaires à la réalisation des dévoiements provisoires et définitifs des réseaux.

Les travaux portent sur la création de canalisations AEP permettant le rétablissement du réseau AEP impacté par le projet d'aménagement de la RN124, situé à proximité du lieu-dit « le Choulon ».

Au terme de la phase étude, le montant des travaux (y compris frais de MOE), objet de la convention, s'élève à 108.014,00 € HT.

Les parties conviennent que l'Etat versera au service de l'eau de la Commune de L'Isle-Jourdain une indemnité réparatrice de dommages causés par la construction de la voie nouvelle RN 124 équivalente aux frais réels supportés.

Mme COHEN : Avec ces travaux, la problématique du débit au Choulon sera-t-elle résolue ?

M. NINARD : Je ne suis pas en mesure de vous répondre. L'étude du schéma directeur de l'eau devrait se terminer en octobre et nous serons en mesure de pouvoir répondre à cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- ACCEPTE les termes de la convention pour les travaux de déplacement de conduites et de rétablissement des réseaux d'adduction d'eau potable précitée jointe à la présente,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces y afférentes,

E. AFFAIRES GENERALES

6. MAISON FUNERAIRE – Délégation de service public – Choix du délégataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 avril 2019, il avait été décidé de recourir à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison funéraire de L'Isle Jourdain.

Par délibération du 18 juillet 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le choix du candidat, les tarifs proposés et avait autorisé le Maire à signer une convention avec l'entreprise DELFINI, pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 30 août 2022 inclus.

La période arrivant à son terme, la municipalité a fait le choix de relancer une procédure de DSP, il était donc indispensable de lancer un nouvel avis d'appel public à candidature.

Aussi, par délibération en date du 15 mars 2022, visée par le contrôle de légalité le 17 mars 2022, le Conseil Municipal a :

- approuvé le recours à la procédure de délégation de service public, en vue de la gestion et de l'exploitation de la Maison funéraire de L'Isle Jourdain pour une durée de 3 ans conformément au rapport présenté ;
- approuvé les caractéristiques principales des prestations, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à cette même délibération ;
- autorisé Monsieur le Maire à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidature, à négocier les offres et à signer toutes pièces techniques, administratives et financières nécessaires à l'exécution de la délibération.

La commune décide de confier à un délégataire les missions de gestion et d'exploitation de la Maison Funéraire de L'Isle Jourdain à savoir :

- l'admission en chambre funéraire ;
- la réception et l'exposition, avant inhumation ou crémation, des corps des personnes dont le décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse obligeant à la mise immédiate en cercueil simple ou hermétique ;
- l'accueil des familles des défunts.

Pour déterminer la procédure applicable, il convient de mesurer économiquement la valeur du contrat, en l'espèce estimée sur 3 ans à un chiffre d'affaire potentiel de 90.000 € HT. La procédure applicable est donc celle visée à l'article L.3126-1 et au 1^o de l'article R.3126-1 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'une procédure dont les règles de passation sont particulières à certains contrats en raison de leur objet ou selon que leur valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de 5.548.000,00 € HT.

Aussi, un avis de concession a été publié le jeudi 7 avril 2022 sur le BOAMP, sur le profil acheteur de la commune de L'Isle Jourdain et sur le site Internet de la commune de L'Isle Jourdain et le 12 avril 2022 sur la Dépêche du Midi.

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 10 mai 2022 à 11h00 soit 30 jours de publicité.

A l'issue de cette période de publicité, une seule entreprise a déposé sur le profil acheteur un dossier :

- SARL ENTREPRISE DELFINI

La commission des concessions, dans ses réunions :

- du vendredi 13 mai 2022 à 9h00, a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures, laquelle a considéré l'unique offre, recevable au regard des documents techniques, administratifs, juridiques et financiers fournis conformément aux exigences du cahier des charges ;
- du mardi 31 mai à 17h00 a rendu un avis sur l'offre unique.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer le contrat de délégation de service public saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport présentant notamment la liste des soumissionnaires admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société soumissionnaire retenue et l'économie générale du contrat. Ce rapport a été transmis aux conseillers et annexé à la présente délibération.

Au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat, l'offre de l'entreprise SARL ENTREPRISE DELFINI constitue donc la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour L'Isle Jourdain, par application des critères de qualité du projet et des services présentés par le candidat, de la

redevance proposée, des tarifs et de la cohérence du modèle financier et de qualité du suivi de la délégation de service public et de l'information de la commune.

M. IDRAC : La redevance proposée par M. DELFINI est de 9500 € par an. Elle était auparavant de 8800 €.

VU les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5 et 7 ;

VU l'article L.1120-1 du Code de la Commande Publique ;

VU l'article R.3126-1 du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du 15 mars 2022 approuvant le principe de la délégation de service public et autorisant le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence pour la gestion et l'exploitation de la maison funéraire de la ville de l'Isle Jourdain ;

VU l'avis de concession publié le 7 avril 2022 sur le BOAMP, sur le profil acheteur de la commune de L'Isle Jourdain et sur le site Internet de la commune de L'Isle Jourdain, et le 12 avril 2022 sur la Dépêche du Midi ;

VU la liste des candidats admis à présenter une offre, établie par la Commission des Concessions lors de sa réunion du vendredi 13 mai 2022 ;

VU l'avis de la Commission des concessions sur l'analyse de l'offre lors de sa réunion du mardi 31 mai 2022 ;

VU le choix du délégataire effectué par le Maire et le rapport explicitant les motifs du choix et l'économie générale du contrat annexé à la présente délibération ;

VU le projet de contrat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le choix du candidat conformément au rapport joint ;

- APPROUVE les tarifs annexés à la convention,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire de service retenu, l'Entreprise SARL ENTREPRISE DELFINI, et tout document s'y rapportant.

7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022 – Décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2022 approuvant le Budget Primitif de la Commune afférent à l'exercice 2022,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'opérer quelques ajustements de crédits au Budget Primitif 2022 de la commune, sur les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières de la commune.

Il propose la décision modificative N°1 :

COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2022 DECISION MODIFICATIVE N°1							
Chapitre	Opérat°	Nature	fc°	Libellés nature	Recettes	Dépenses	Observations
FONCTIONNEMENT							
042	/	777	01	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	5,00		Corrections prévisions
022	/	022	01	Dépenses imprévues de la section de fonctionnement		5,00	Ajustement DM
011	/	6288	415	Autres services extérieurs		-35 000,00	Déplacement crédit prestation versée organisation Route Occitanie
65	/	6574	415	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		35 000,00	Déplacement crédit prestation versée organisation Route Occitanie
65	/	65731	520	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat		-9 500,00	Déplacement crédit suite à la modification instruction imputation subvention Ukraine par la DDFIP
67	/	6748	520	Autres subventions exceptionnelles		9 500,00	Déplacement crédit suite à la modification instruction imputation subvention Ukraine par la DDFIP
TOTAL FONCTIONNEMENT					5,00	5,00	
INVESTISSEMENT							
020	/	020	01	Dépenses imprévues de la section d'investissement		-12 900,00	Ajustement DM
/	169	2031	816	Frais d'études		8 500,00	Ajustement crédits schéma directeur eaux pluviales
/	171	2135	95	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		2 000,00	Ajustement crédits gites
/	936	2188	33	Autres immobilisations corporelles		2 400,00	Ajustement crédits Dojo
TOTAL INVESTISSEMENT					0,00	0,00	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1					5,00	5,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2022 selon le tableau précité pour le budget principal.

F. SCOLAIRE – CULTURE OCCITANE – MARCHES HEBDOMADAIRES

8. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE REPAS RESTAURATION SCOLAIRE - RECONDUCTION

(Monsieur Le maire) **Mme SAINTE LIVRADE** rappelle que par délibération n°2020/07/029 en date du 22 juillet 2020, la commune de L'Isle Jourdain a décidé de conclure un marché pour la confection préparation et livraison des repas en liaison froide pour les écoles publiques avec l'entreprise API RESTAURATION.

Le marché a été conclu pour une période initiale allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Il est reconductible deux fois par périodes d'un an sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans. La reconduction s'effectue de manière expresse moyennant un préavis de 2 mois.

La société donnant satisfaction, il est proposé au Conseil de renouveler ce marché pour la troisième et dernière période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Le montant maximum annuel est de 450 000,00 € HT.

Conformément au marché l'entreprise a revalorisé les prix unitaires des repas :

	Ancien prix	nouveau Prix	
- Prix du repas 4 composantes :	2,47 € HT	2,57 € HT	+ 4,05 %
- Prix du repas 5 composantes :	2,57 € HT	2,67 € HT	+ 3,89 %
- Pique-nique :	2,57 € HT	2,57 € HT	0,00 %

Mme FURLAN : La hausse va-t-elle être répercutée sur les parents ? Lors d'un dernier conseil municipal, notamment lorsqu'il a été évoqué la cuisine centrale, un des arguments invoqué, c'était le fait que la société ne donnait pas satisfaction. Et là, dans le postulat, il y a « la société donne satisfaction et donc on la reconduit » ? Donne-t-elle satisfaction ? Ne donne-t-elle pas satisfaction ?

Mme SAINTE LIVRADE : Elle donne satisfaction. On la reconduit pour la dernière année. On n'a pas relancé d'appel d'offres.

Mme FURLAN : Je comprends. Les gens ne sont pas satisfaits

Mme SAINTE LIVRADE : Les gens sont aussi un peu difficiles ! On peut dire qu'actuellement on est satisfait.

M. BIZARD : Ce n'est pas ce que vous aviez dit la dernière fois

Mme SAINTE LIVRADE : Moi, je n'ai pas dit ça !

M. BIZARD : Lorsqu'on a parlé de la cuisine centrale, l'un des arguments...

Mme SAINTE LIVRADE : Bien sûr, il est évident qu'on sera beaucoup plus satisfait avec la cuisine centrale en faisant notre cuisine nous-mêmes qu'en prenant un prestataire de services.

M. IDRAC : Il n'est pas prévu de hausse des prix pour la facturation aux familles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reconduction du marché la confection préparation et livraison des repas en liaison froide pour les écoles publiques avec l'entreprise API RESTAURATION pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 pour un maximum de 450.000,00 € HT par an.

- **APPROUVE** le nouveau Bordereau des Prix Unitaire actualisé conformément aux clauses du marché :

- Prix du repas 4 composantes :	2,57 € HT
- Prix du repas 5 composantes :	2,67 € HT
- Pique-nique :	2,57 € HT

G. ENVIRONNEMENT

9. FONCIER – Acquisition parcelle CD 179

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 15 avril 2022, l'Etat nous informe qu'il envisage de procéder à la cession d'une parcelle non bâtie cadastrée **CD 179 d'une surface de 3 619 m²** située sur la Commune de L'Isle Jourdain. L'ensemble immobilier fait partie du domaine privé de l'Etat au sens de l'article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En application des articles L.240-1 et L.240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux Communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession des biens de l'Etat, la Direction Départementale des Finances Publiques du Gers, par courrier du 15 avril 2022, a soumis ce projet au droit de priorité. La Commune n'a pas donné suite mais souhaite entamer des discussions de gré à gré avec l'Etat, pour une acquisition d'un montant maximal de 2 400 €.

Cette parcelle n'est d'aucune utilité pour les services de la DIR Sud-Ouest. Toutefois, pour des opérations éventuelles d'élargage sur la RN 124, une convention devrait être signée entre l'acquéreur et les services de l'Etat.

Si la commune en devenait propriétaire, la parcelle permettrait le traitement des lixiviats de l'ancienne « décharge du Hol » dans le cadre de la procédure de clôture administrative de la dite décharge.

M. BIZARD : Où se situe-t-elle ?

M. IDRAC : en bas de la décharge route de Saint lys. C'est un délaissé de l'Etat

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- DECIDE D'ACQUERIR de gré à gré pour un montant maximal de 2 400 € la parcelle de terrain appartenant à l'Etat, cadastrée à L'Isle Jourdain Section CD N°179, pour une contenance de 3 619 m². L'acquisition devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de la présente délibération ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Jean Luc DUPOUX, adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la Commune de L'Isle Jourdain.

H. URBANSME**10. REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT LA FERME DE LAURENCY**

Monsieur Jean-Luc DUPOUX, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose que par délibération en date du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a décidé d'intégrer dans la voirie communale la voie de desserte du lotissement La Ferme de Laurency.

A ce titre, elle devient à partir de la date de signature de l'acte (acte du 08/11/2021), redevable des factures d'électricité au titre de l'éclairage public.

Le transfert du compteur par ENEDIS ayant été retardé, des factures EDF ont été émises entre décembre 2021 et mai 2022 au nom de l'association syndicale du lotissement LA FERME DE LAURENCY et celle-ci a dû faire l'avance du paiement de ces factures pour un montant de 138,86 € TTC.

Ainsi, il convient de rembourser l'association syndicale du lotissement LA FERME DE LAURENCY représentée par son président M Pierre Yves DELEU du montant des frais avancés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- DECIDE de rembourser l'association syndicale du lotissement LA FERME DE LAURENCY pour un montant de 138,86 € TTC les factures EDF relative à l'éclairage public du dit lotissement ;

- DIT que les crédits sont prévus au chapitre 011 du Budget Primitif 2022.

I. SPORT – LOISIRS ET TOURISME

11. EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX – Tarification aux personnes morales

(Monsieur le Maire) **M. VERDIE** rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 septembre 2005 et du 26 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé une convention entre la Commune et l'OIS confiant notamment à ce dernier **l'élaboration et le suivi annuels des plannings d'utilisation des infrastructures sportives communales**.

Il est bien précisé que ces infrastructures ont pour vocation première d'accueillir la vie associative et les établissements scolaires. **Elles sont donc mises en priorité à la disposition gratuite des associations lisloises et adhérentes à l'OIS dans l'exercice de leurs activités habituelles** ou lors de manifestations, et des **établissements scolaires lislois publics et privés** (Ecoles primaires, collèges, lycée) selon les modalités fixées par les règlements intérieurs de chacune.

Les infrastructures sportives communales peuvent aussi être mises à disposition à titre payant d'autres personnes morales après demande déposée auprès des services de la Mairie. Ces mises à disposition sont confirmées seulement après élaboration des plannings d'utilisation préétablis par l'OIS en présence des associations adhérentes à l'OIS, des représentants des établissements scolaires et de la Commune, l'OIS ayant un rôle d'expert sur les décisions prises. Sont concernés, la halle des sports, le gymnase, le terrain d'entraînement du foot, le terrain d'entraînement du rugby, le terrain synthétique du foot du Hol, les clubs-house, le dojo.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs d'utilisation des équipements sportifs communaux ainsi qu'il suit :

Equipements	½ journée	1 jour	Semaine Du lundi au vendredi	Week-end Samedi et/ou dimanche
Equipements sportifs communaux	30 €	50 €	200 €	200 €

Les tarifs, une fois adoptés, serviront également de base dans la détermination des aides indirectes en nature accordées aux différents utilisateurs qui bénéficient des exceptions au principe général de tarification.

Certaines salles sont équipées de matériel particulier. La mise à disposition des équipements s'entend avec les vestiaires, les sanitaires et/ou le matériel spécifique.

Monsieur le Maire propose d'appliquer la **gratuité** ainsi qu'il suit :

- Aux **associations lisloises pour les manifestations à but non lucratif**,
- Aux **écoles primaires lisloises**,

Pour rappel, le Conseil Départemental du Gers, le Conseil Régional Occitanie et le Collège privé du Clos Fleuri, versent à la Commune de L'Isle Jourdain, une aide annuelle à l'utilisation des infrastructures sportives communales suivant des tarifs votés en conseil municipal.

Les demandes de manifestations, rencontres ou regroupements sportifs organisées par des structures situées hors de la Commune, par des sociétés ou par des fédérations ne bénéficient pas de la gratuité.

Des gratuités ou des réductions tarifaires peuvent être accordées par délibération du conseil municipal en fonction de l'intérêt local (nature du demandeur, son activité à L'Isle Jourdain, la vocation de la manifestation, son rayon d'attractivité, le nombre de personnes et le type de public attendus, sa tarification, la durée et la date de la manifestation..).

Monsieur le Maire propose également que **toute dégradation ou perte**, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers, **soit facturée** à l'utilisateur et fasse l'objet de l'émission d'un titre de recette d'un **montant égal à la valeur de la remise en état ou du remplacement à neuf sur la base du devis établi par les services municipaux**.

Il est précisé que la présente délibération annule et remplace la délibération du 27 juin 2016 fixant les tarifs d'occupation du dojo, de la halle des sports et du gymnase.

M. COSTE : Dans le cadre de la commission sport, nous avons discuté et échangé sur ce sujet et nous avons fait des propositions. Certaines d'entre elles ont été retenues et on vous en remercie. On est sur la retenue car effectivement on aurait espéré être un tout petit peu plus ambitieux sur le sujet, notamment sur la gratuité pour les lislois et les lisloises

comme on a pu vous le proposer. Apparemment cela n'a pas été retenu. Bien évidemment c'est quelque chose qui aurait dû être bien cadrée. On regrette un petit peu ça. De même qu'on ne comprend pas très bien pourquoi limiter la gratuité aux associations lisloises dans le cadre des manifestations à but non lucratif. Je pense qu'on est tous là pour supporter nos associations et je pense que c'est passer un mauvais message que de dire à nos associations « si vous faites un petit peu de bénéfice et bien vous devrez contribuer ». Voilà le message qu'on voulait vous faire passer.

M. VERDIE : J'ai un raisonnement autre. Je ne vois pas dans le cadre de manifestation à titre lucratif, pourquoi ce serait l'ensemble de la population de L'Isle Jourdain, même si ce sont des sommes infimes, qui supporte ces frais puisque quelque part ce sont aussi nos impôts. Après, cela n'arrive pratiquement jamais sur les salles concernées. Mais quand vous prenez la salle polyvalente par exemple, chaque fois qu'il y a des lotos, des manifestations à but lucratif, ils payent une location, minime, 170 €, et jamais une association ne s'est plainte pour cela. Je ne vois pas pourquoi les fluides, le chauffage, seraient payés par l'ensemble de la population et non par l'association qui fait le bénéfice ? Franchement, c'est juste une participation au ménage et à l'électricité.

M. COSTE : Je n'ai jamais dit que les associations se plaignaient. Cela aurait pu être une mesure décidée pour passer un bon message à nos associations

M. VERDIE : Je trouve qu'on passe un bon message en disant aux associations qui font un bénéfice, d'assumer les frais et non la collectivité

M. COSTE : On aurait passé un meilleur message aux lislois si on leur donnait la gratuité d'utilisation des équipements communaux

M. VERDIE : Non. Je signale quand même que la polyvalente est à disposition gratuitement de toutes les manifestations, par exemple Lisle en Jeux...qui n'ont pas de recettes. On est quand même bien placé par rapport aux associations et par rapport aux locaux qu'on leur donne.

*M. BIZARD : C'est simplement une différence de conception dans le soutien aux associations car effectivement donner la gratuité, ce serait leur apporter une aide... Les bénévoles ne vont pas s'arrêter d'être bénévoles parce qu'ils louent... Sachant que bon nombre d'associations...c'est là où on n'est pas en phase...aujourd'hui ont des niveaux de subventions qui pour des raisons historiques, sont **décorrélées** de ce qui est observé ailleurs. Et globalement le niveau des subventions, je suis désolé, pour la très grande majorité des associations, est en **deçà** de ce qu'on peut observer dans toutes les villes comparables. Si on fait un ratio de subvention par association, pour chaque association, on est nettement en **deçà**. On défend ce point de vue. Simplement, la notion de gratuité, ce serait une toute petite compensation par rapport à cette problématique là. Vous avez votre point de vue. Dont acte.*

M. VERDIE : En termes d'équipements, nous sommes au-delà de ce que beaucoup de villes proposent. Les clubs qui viennent jouer et les clubs de L'Isle Jourdain ne s'en plaignent pas. Il y a les subventions directes mais aussi les aides indirectes. Tout ce que fait le service technique...Il n'y a que deux terrains synthétiques dans le Gers ! Nous n'avons pas les mêmes échos des associations sportives. Et c'est un peu de démago que de dire il faut faire tout gratuit ! Je ne suis pas comme ça. Je trouve que les gens qui consomment doivent payer et non pas à la population en général.

M. BIZARD : C'est juste dans l'interprétation. On n'a jamais défendu une position dans le « tout gratuit ». On dit simplement que le niveau d'aide directe aux associations est relativement bas et ça peut se démontrer. Quand une association organise un loto, c'est pour la faire vivre. Ce n'est pas pour que les dirigeants partent en vacances. A un certain moment, on défend ce point de vue-là. Quand tu dis vous faites de la démago et « tout gratuit », ce n'est pas le « tout gratuit ». C'est simplement pour le soutien aux associations. Ce n'est pas tout à fait la même chose. On a une divergence de points de vue. Dont acte. Mais ne fait pas dire aux gens ce qu'ils n'ont pas dit.

M. VERDIE : cela t'arracherait quand même de dire les installations qu'on a à L'Isle Jourdain. Tu restes toujours dans ton objectif et tu ne veux pas reconnaître que d'un autre côté on leur donne des installations dignes de grandes équipes. Cela tu ne le dis pas, tu restes dans ton truc.

M. BIZARD : Je reste !? Jusqu'à preuve du contraire, pour être dans le monde associatif depuis bien longtemps, quand on va ailleurs, on est accueilli dans des lieux comparables à ceux de L'Isle Jourdain, je suis désolé de te le dire, et les services techniques aident aussi...On n'a pas une position particulière à ce niveau-là.

M. VERDIE : Je suis dans les associations sportives depuis plus longtemps que toi et moi aussi je visite des salles ! Il n'y a pas beaucoup de villes de la même importance qui peuvent se targuer d'avoir de si belles installations.

M. IDRAC : Je vais conclure en disant que les remontés que l'on a à la mairie c'est qu'au niveau des installations sportives, tous les lislois sont très satisfaits et disent que pour les années à venir on n'a vraiment rien à faire au niveau sportif. Je ne dirai pas la même chose au niveau culturel où vraiment on est en retard et où on manque de façon très importante d'une salle aujourd'hui. Au niveau sportif, même les dirigeants sont très satisfaits des réalisations des services techniques et des équipements qu'ils ont. En particulier, il n'y a pas beaucoup de localité qui ont des terrains synthétiques comme chez nous et qui vont en avoir d'autres avec la réalisation de Monferran Savès.

M. COSTE : On s'égare un petit peu. On n'a pas dit que les installations lisloises étaient catastrophiques. On discute simplement sur la gratuité ou non pour les associations lisloises pour les manifestations à but lucratif ! Je ne tiendrais pas le même discours pour une association extérieure.

M. VERDIE : La somme est modique et c'est un choix pour toutes les associations. Il n'y a jamais eu de remontées au niveau de l'utilisation de la polyvalente. Il s'agit ici des salles de sport et la mise à disposition se produit rarement.

M. BIGNEBAT : je suis preneur des associations qui touchent beaucoup plus qu'ailleurs ?

M. BIZARD : Agde à 140 000 €, Fleurance 50 000 €

M. BIGNEBAT : Fleurance vous savez qui est le président, vous savez comment ça se passe, ça n'a rien à voir. Nous c'est 30 000 €. Ils montent en nationale. Une municipalité qui donne autant à un club de rugby...Donc c'est pour le rugby ? Fleurance n'a pas d'équipement. Le synthétique nous a coûté 1 million ! Comment Fleurance va s'entraîner en nationale l'hiver ? Avez-vous vu les vestiaires de Fleurance ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue par 21 voix pour et 7 abstentions, dont BIZARD Éric, BONNET Dominique, PETRUS Denis ayant donné procuration à BIZARD Éric, COHEN Géraldine, COSTE Didier, FURLAN Vanessa, MARIETTE Estelle, **APPROUVE** les principes de mise à disposition des équipements sportifs communaux, et les tarifs correspondants et **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition d'équipements.

12. STADE MULTISPORTS ET D'ATHLETISME – Mise à disposition des lycéens – Convention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par décision N°CP/2018-FEVR/18.5 modifiée par décision N°CP/2019-AVRIL/18.06 du 19 avril 2021, une aide régionale de 140 000 € a été accordée par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour la restructuration du stade multisports et d'athlétisme utilisé de façon significative par les élèves du Lycée Joseph Saverne.

Par courrier du 20 avril 2022, la Région Occitanie nous transmet une convention de mise à disposition à **titre gratuit** de l'équipement précité, qui précise les conditions d'accès et d'utilisation au profit des élèves du Lycée, celle-ci prenant effet dès la rentrée scolaire 2022/2023 pour une **durée de 5 ans**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE les termes de la convention précitée,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document et toutes les pièces s'y rapportant.

13. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. BIZARD quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 février 2022, le Conseil Municipal s'était prononcé sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022.

Toutefois compte tenu du parcours de l'USL RUGBY en championnat de France, il est proposé d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante pour soutenir le club dans ses déplacements de phase finale :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022
USL RUGBY	2 000,00 €

M. COSTE : *Que demande l'USL ?*

M. IDRAC : *La subvention proposée était de 1000€ avant la demie finale et suite à la rencontre des dirigeants, nous proposons 2000€. L'USL n'a rien demandé. L'association a simplement transmis un courrier faisant état du montant des déplacements de 4500€, par déplacement.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** la subvention exceptionnelle ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer un avenant n°1 à la convention d'objectif et de moyen avec l'USL RUGBY ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention ;
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget principal 2022 de la commune au chapitre 67.

M. BIZARD rejoint la séance

J. QUESTIONS DIVERSES

M. IDRAC répond aux questions orales :

Pouvez-vous nous faire un point sur le projet du Petit Casino (échancier, choix de la surface alimentaire, travaux à réaliser) ?

Comme présenté lors de la dernière commission travaux, la collectivité a choisi un architecte et a réalisé un diagnostic structure du bâtiment métallique. Nous avons rencontré le porteur de projet ce jeudi pour lui faire état de ce diagnostic. Après discussion nous nous dirigeons vers le dépôt d'un permis de construire courant été 2022 pour un commencement des travaux début 2023 et une ouverture espérée au dernier semestre 2023.

Les travaux consistent principalement à déconstruire le hangar métallique et à reconstruire la partie réserve de la surface alimentaire et à requalifier le passage piétonnier. Une mise en conformité des réseaux sera également faite.

M. BIZARD ; *cela répond partiellement à la question car de mémoire la charpente c'est la partie centrale et la réserve n'occupait qu'une partie. Concrètement que faites-vous au milieu ?*

M. NINARD : *L'architecte a travaillé sur un autre projet d'aménagement que celui qui était prévu au vu de l'analyse de la qualité de la charpente et son projet de démolition. On est aujourd'hui sur une structure magasin de vente (200 m² environ) avec à l'arrière des locaux (100 m² environ) sans destination précise qui donne sur Paul Bert, le tout séparé par un espace plein air. Le couloir va être aussi réhabilité et sera en partie aérien.*

Pouvez-vous nous faire un point sur les travaux de Baulac ?

Nous restons en attente des nouveaux numéros des parcelles de Mrs SAINT-AGUET et SANS. Ces parcelles cadastrées doivent ensuite passer en délibération avant d'être transférées. Les actes seront passés ensuite chez Me JULIEN. J'espère que nous pourrions passer la délibération pour le Conseil du mois de septembre. C'est un dossier sur lequel nous avons déjà beaucoup de retard.

Pouvez-vous nous dire où en est le dossier de la route de Rozès concernant la limitation de vitesse ?

La mairie a été sollicitée par des riverains afin de limiter la vitesse à 50 km/h sur une partie de la route de Rozès. Cette partie étant gérée par le département, nous avons fait le choix, en accord avec le Département, de modifier les limites de l'agglomération afin de répondre favorablement à la demande de nos administrés. C'est le sens de l'arrêté 2022.05.490 affiché le 13 mai 2022.

Depuis cette date la limitation de vitesse est de fait à 50 km/h.

Le Département et la Mairie avons, chacun en ce qui nous concerne, commandé les panneaux de signalisation pour matérialiser cela. Dès réception, les délais sont malheureusement assez longs en cette période, nous procéderons à leur implantation.

Pouvez-vous nous indiquer le projet réel de l'Avenue de Verdun ?

La présentation du plan de circulation a je le crois répondu à cette question.

M. BIZARD : Nous n'avons pas la destination du logement ?

M. IDRAC : la maison d'habitation reste une habitation. Uniquement le terrain sera utilisé pour faire un parking. La maison se revendra avec un appel d'offres.

M. BIZARD : Elle va être revendue à la personne qui s'était porté acquéreur ?

M. IDRAC : il semblerait qu'elle ait changé d'avis

Pouvez-vous nous indiquer quand débiteront vraiment les réunions de concertation pour la collecte des déchets avec les élus qui étaient prévues ?

Le groupe de travail se réunira le 19 septembre à 19h. Y sont conviés tous les lillois qui le souhaitent. Afin de faciliter l'organisation, il faudra s'inscrire avant le 30 août. Nous allons lancer des communications en ce sens.

Qu'est-il prévu en termes de consignes sanitaires pour les prochaines manifestations ?

Sur le front du COVID malheureusement nous voyons tous une nouvelle vague monter. Les prochaines manifestations respecteront les consignes préfectorales qui s'appliqueront à leur date.

Pouvez-vous nous indiquer-le programme culturel de cet été et les manifestations prévues ?

Mme. VIDAL : le calendrier de culturel est présent sur de nombreux supports de communication régulièrement mis à jour : sur le site internet de la mairie de L'Isle Jourdain, sur l'agenda des Nouvelles Lilloises (n°40, page 32 et 33), sur les sucettes de la ville (affichées sur fond jaune) tous les mois d'été et sur le panneau lumineux de la ville ou à l'office du tourisme.

22h45 la séance est levée.

Le 15/9/2022

La secrétaire – Mme COHEN Géraldine

Le Maire – M. IDRAC Francis